

# REPUBLIQUE FRANCAISE



Mairie de SERMAMAGNY  
90300

Tél. : 03.84.29.21.37  
Fax. : 03.84.29.14.05

## COMMUNE DE SERMAMAGNY TERRITOIRE DE BELFORT

### ARRÊTE N°12/17

**OBJET:** Arrêté portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sermamagny

Le Maire,

VU

- Le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R.153-18 ;
- La délibération du Conseil Municipal de Sermamagny en date du 7 Septembre 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la délibération en date du 12 Décembre 2016 portant modification simplifiée du PLU ;
- L'Arrêté du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 1<sup>er</sup> Décembre 2016 portant approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Belfort-Chaux ;
- Les pièces ci-annexées (plan et tableau des servitudes d'utilité publique) ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le PLU de la Commune de Sermamagny est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, le plan des servitudes d'utilité publique (SUP) et le tableau afférent ont été modifiés pour prendre en compte les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Belfort-Chaux.

**Article 2 :** La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Préfecture (Direction Départementale des Territoires).

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois.

**Article 4 :** Le présent arrêté, accompagné d'un exemplaire du document graphique et du tableau afférent, sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort,
- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques

### CERTIFIE EXECUTOIRE

Fait à Sermamagny, le 23 Mars 2017

Le Maire,

Philippe CHALLANT

